

**Compte – rendu sommaire de la séance
du Conseil Municipal du 17 juillet 2020
En vertu des articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Le 17 juillet 2020, le Conseil Municipal de la commune d'EYDOCHE (Isère) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme RONCO Catherine.

Présents : Messieurs BEJUY Thomas, BESANCENOT Sébastien, BUDIN Clément, DÉMAISON Aurélien, GLANDU Philippe, MATHIEU Alain, GUENARD Christophe à partir de 20h19

Mesdames AMIRAN Aurélie, BUGEAU Christelle, DANTHON Estelle, GUILLAUD Maria Del Mar, PELISSERO Françoise, RONCO Catherine, TROPEL Lucie

Absents : GUENARD Christophe jusqu'à 20h19, VICAT-VINCENT Françoise donne pouvoir à RONCO Catherine

Secrétaire de séance : AMIRAN Aurélie

OBJET : Délibération n° 24/2020 : Référent défense

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de nommer TROPEL Lucie comme correspondant défense

Arrivée de GUENARD Christophe à compter de cette délibération

OBJET : Délibération n° 25/2020 : Tarifs et règlement des services périscolaires

L'Adjointe en charge des affaires scolaires expose :

Il convient de délibérer sur les tarifs périscolaires qui seront appliqués à partir du 1^{er} septembre 2020 et sur le règlement intérieur.

Un contrat de partenariat avec le prestataire API a été renouvelé le 18 juillet 2019, celui-ci garantit le tarif du repas jusqu'au 31 août 2022. Le tarif est de 3.368 TTC.

Au regard de la période d'état d'urgence sanitaire, il semble important de modifier le règlement et d'ajouter un tarif spécial de garderie en cas de conditions exceptionnelles liées à un contexte sanitaire et lorsque les familles sont dans l'obligation de fournir les repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE les tarifs suivants :

- cantine : 4.40 € le repas,
- garderie : 1.00 € la 1/2 heure,
- pénalité garderie du soir à partir de 18h00 : 5€
- pause méridienne : lors de conditions exceptionnelles liées à un contexte sanitaire et avec l'obligation pour les familles de fournir les repas : 1.00 €

ADOPTE les tarifs des services périscolaires et le règlement tel qu'il est proposé et annexé à la présente délibération.

OBJET : Délibération n° 26/2020 : Budget : décision modificative DM01

L'adjoint en charge des finances expose :

Le trésorier demande la régularisation des écritures concernant l'avance budgétaire réalisée lors de la création du budget annexe presbytère.

En effet, lors des travaux de réfection du presbytère, un budget annexe avait été créé pour faciliter la gestion des coûts liés aux travaux. Ce budget n'ayant plus lieu d'être, il a été clôturé au 1er janvier 2018, le passif et l'actif de ce budget ont été transférés au budget principal.

A la création du budget annexe, il avait été transféré 3 000 € du budget principal vers le budget annexe qu'il convient de réaffecter au budget principal par une écriture d'ordre.

DM 1

	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
168741/041		3 000,00 €		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		3 000,00 €		
27638/041				3 000,00 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales				3 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la DM n°1 telle qu'elle est présentée.

OBJET : Délibération n° 27/2020 : Personnel - recensement citoyen

Le Maire expose,

La collecte des éléments du recensement des habitants de la Commune se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021. La préparation de l'enquête démarre dès maintenant. Il convient de voter la nomination d'un coordonnateur qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte des informations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

NOMME MUET Patricia en tant que coordonnateur pour le recensement de la population qui aura lieu en 2021.

OBJET : Délibération n° 28/2020 : Composition de la commission communale des impôts directs

Le Maire expose,

Suite aux élections municipales de 2020, la commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée.

Cette commission tient un rôle central dans la fiscalité directe locale et son installation nécessite la proposition de 24 commissaires de la part du conseil municipal.

L'administration fiscale désignera 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Il appartient aux conseillers municipaux de solliciter les habitants pour les inciter à figurer sur la liste des commissaires transmise à l'administration fiscale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PROPOSE, pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs :

AMIRAN Aurélie	MATHIEU Alain
GUENARD Christophe	DÉMAISON Aurélien
BESANCENOT Sébastien	FERRAND Xavier
PELISSERO Françoise	COCHARD Bruno
BUGEAU Christelle	AMIRAN Bernard
GLANDU Philippe	FERRAND Franck
RONCO Catherine	GINON Pascal
DANTHON Estelle	DANTHON Audrey
VICAT-VINCENT Françoise	DANTHON Alain
GUILLAUD Maria del Mar	GUILLAUD Roger
BEJUY Thomas	GROLLIER Bernard

Décisions du Maire

Néant

Divers

Commission de contrôle des listes électorales - Conseiller municipal titulaire - BUDIN Clément
- Conseiller municipal suppléant - TROPEL Lucie

Déléguée téléalarme - PELISSERO Françoise

INFORMATIONS

Antenne FREE - Information sur l'installation d'une antenne 3G-4G sur une parcelle appartenant à la commune.

La séance est levée

Le Maire
Catherine RONCO

